

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 09 juin 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 62

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : M. Alphonse ATZENHOFFER, M Jean-Marc MESSMER, M Maurice WEGMANN, M Charles SCHLOSSER, M Dominique SCHNEIDER, M Dominique FEIG, M Alexis OTT, M Eric HERRMANN, qui étaient représentés respectivement par M Bernard RAUSCHER, M André HELMER, M Alain WEGMANN, Mme Marie-Claude FILSER, Mme Catherine KERN, Mme Marie-Jeanne ROSENFLEDER, Mme Cathy BRUCK, M Dany WALTER, M Jacky KELLER, , M Gérard WALTER, Mme Murielle CLAUSS.
Absents (titulaires) : M Jean-Pierre METZGER, M Charles MEYER.

DEL. N° 060/2008conseil

OBJET : Elus : Organes de travail : Modifications de la composition de commissions et comités.

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 49/2008 du 21 avril 2008 « création des comités de pilotage au sein des commissions et désignation des membres »,

Vu l'avis du bureau,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'ajuster les commissions et comité de pilotage, en désignant des membres supplémentaires comme suit :

Sous commission d'attribution des aides :

Membres (délibération du 21 avril 2008) : MM. Fabacher, Meyer, Schertz et Spill.

Les représentants à rajouter sont :

- M RUTSCH François,**
- M MULLER Jean,**
- M BERTRAND Jean-Louis.**

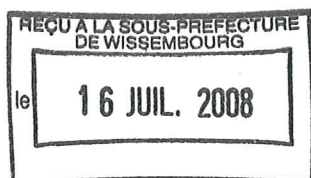
Comité de pilotage infocom (rédaction journal et autres supports) : les représentants à rajouter sont :

Membres (délibération du 21 avril 2008) : MM. Haas, Gangloff et Bertrand.

Les représentants à rajouter sont :

- M METZGER Jean-Pierre,
- Mme KERN Catherine,
- M GANGLOFF Christian,
- M KAUFFER Fabien,
- M LAXENAIRE-DISCH Christophe,
- M BASTIAN Marc

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 9 juillet 2008

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,

Jean-Marie HAAS

